

PARACHA PINHAS – פינחס

Chaque personne doit faire rentrer Chabat avec les horaires de la communauté qu'il fréquente

JERUSALEM Entrée: 19h04 • Sortie :20h25 **PARIS-IDF:**21h28 •22h46 **Tel-Aviv** 19h26•20h28
Marseille 20h56•22h05 **Miami** 19h55•20h52 **Palerme** 20h09•21h13

Résumé des points principaux de notre Paracha:

Pinhas, petit-fils d'Aaron, est récompensé pour son action zélote par laquelle il a tué Zimri, prince de la tribu de Chimone, et la princesse Midianite. D-ieu lui accorde une alliance de paix et la Prêtrise pour lui et sa descendance. D-ieu demande un dénombrement du peuple juif qui donne le chiffre de 601 730 hommes âgés de 20 à 60 ans. Moché reçoit les lois sur le partage de la terre d'Israël entre les tribus, partage qui se fera par tirage au sort. A ce propos, les cinq filles de Tsélof'had, qui est mort sans laisser de fils, réclament la part de la terre qui revient à leur père. D-ieu accepte leur demande et en inclut le principe dans les lois sur l'héritage. Moché intronise Yéhochoua qui sera son successeur et mènera le peuple vers la Terre d'Israël. La Paracha se conclut par une liste complète des sacrifices quotidiens et de ceux qui doivent être offerts 'en plus' pour des jours spécifiques (en hébreu « Moussaf » = ajouté) : Chabat, Roch 'Hodech (nouveau mois), Pessa'h, Chavouot, Roch Hachana, Kippour, Souccot et Chémini Atsérét.

« Il y a des âmes si grandes que, pour recevoir leur lumière, elles doivent d'abord être brisées en mille morceaux. »

(Rabbi Aharon de Belz)

« pour Yétsèr la famille du Yitsri, pour Chilem (חִלֵּם) la famille du Chilémi. »

(Pin'has 26, 49)

Rabbi Yé'hriel Mikhal de Zeltchov commente que la Torah vient suggérer que celui qui désire suivre son Yetser Hara (יָסֵר), on lui adjoint même une aide, une "famille" grâce à laquelle il pourra agir à sa guise pour aller dans le mauvais chemin. Et que celui qui veut parfaire (שָׁלַם) son âme et suivre les voies d'Hachem, on lui viendra en aide en lui associant une "famille" qui l'aidera à atteindre son but.

L'actuel Admour de Santz rapporte l'anecdote arrivée à un Ba'hour de sa communauté. Celui-ci avait une grande crainte du Ciel et devait se rendre à l'étranger. Désireux de garder ses yeux de toute vision indécente (risque plus que probable dans un aéroport), il fit une proposition pouvant paraître incongrue à l'un des voyageurs : il lui offrait vingt dollars à condition qu'il lui serve d'yeux, à savoir que lui-même fermerait les siens et s'appuierait sur son accompagnateur pour qu'il le conduise jusqu'à la rampe d'embarquement. Le passager réfléchit un moment et accepta.

Quelques instants plus tard seulement, une petite voiture électrique dédiée au transport des personnes à mobilité réduite passa près d'eux, et sans que nul n'ai le temps de dire quoi que ce soit, le chauffeur les fit monter. Pensant que le Ba'hour était aveugle (עִוְרָא D-ieu Preserve), il les mena ainsi plus rapidement à l'intérieur de l'avion !

(Source adaptation Au Puits de La Paracha Rabbi Elimelekh Biderman Chlita)

« Ce qu'Hachem accepte de faire résider de Lui parmi nous, n'est complet ici-bas que le jour du Chabat ...

chaque bénédiction que l'on reçoit la semaine provient forcément de ce que la Présence Divine a apporté à ce monde le Chabat précédent. »

(Rabbi Moché Cordovéro, Séfer Ohr Yakar)

« Pin'has fils d'Elazar fils de Aharon le pontife a détourné mon courroux de sur les fils d'Israël, en jalousant ma jalousie au milieu d'eux, ... » (Pin'has 25,10)

Lorsque les filles de Moav séduisent et entraînent le peuple d'Israël à se livrer au culte de l'idole Péor, un fléau sévit au sein du peuple. Hachem demande à Moché de juger les fauteurs et Zimri conduit alors publiquement la femme midyanite sous sa tente. Pinhas, indigné, fait preuve de zèle et tue Zimri et la midyanite : l'épidémie s'arrête aussitôt.

Pinhas a agi pour sanctifier le Nom de D.ieu, et grâce à son action le klal Israël n'est pas détruit.

Des opportunités surgissent tout au long d'une vie, au cours desquelles nous avons la chance de nous distinguer et de gagner un mérite éternel.

Un rabbin américain, en visite en Eretz Israël, entra un vendredi dans une makolète assoiffée pour acheter une boisson fraîche.

Le propriétaire, un juif âgé visiblement immigré, lui demanda d'emblée :

- « Quelle heure est-il ?

- Midi moins vingt » répondit le rabbin après avoir regardé sa montre.

- « Bien, alors je peux vous servir » répondit le commerçant.

Face à l'étonnement visible du rabbin, le commerçant expliqua :

- « Vous voyez, je cesse de travailler et ne sers personne Erev Chabat après h'atsot. »

Intéressé par ce Juif 'particulier', le rabbin entama une conversation avec l'homme.

Celui-ci lui révéla être à l'origine boucher dans la petite ville de Svislovitch en Russie, et avoir ensuite émigré en Eretz Israël où il devint commerçant. C'était un Juif honnête, craignant D-ieu, et menant une vie simple. Puis il lui raconta comment, alors qu'il était boucher en Russie, il avait pris sur lui d'envoyer à la Yeshiva deux jeunes garçons de sa ville, en payant les frais de scolarité et leurs dépenses. Il s'agissait de jeunes garçons issus de familles pauvres, désirant ardemment étudier la Torah et démontrant un potentiel égal pour se distinguer dans ce domaine.

- « Je ne me souviens pas du nom du deuxième, mais l'un d'eux s'appelait Arele. Je les ai envoyés à Slobodka. Je n'ai aucune idée de ce qu'ils sont devenus... » dit-il.

En entendant les noms Slobodka et Arele, et en les associant au nom de ville, le rabbin en déduisit qu'il s'agissait de l'éminent chef de la Torah de la génération, Rav Aharon Kotler zl !

- « Savez-vous qui vous avez envoyé à la Yeshiva ? Le gadol hador ! Rav Aharon Kotler ! Votre bonne action a transformé le panorama spirituel de la Torah dans toute l'Amérique !

De retour aux Etats-Unis, le rabbin raconta cet épisode à son vénérable Rabbi, Rav Yaakov Kamenetzky zl.

- « Rabbi, nous voyons ce qu'une personne bien intentionnée, qui est au bon endroit et au bon moment, peut accomplir en saisissant l'occasion qui se présente ! », dit le rabbin avec enthousiasme.

- « Oui, je crois qu'on peut changer un monde entier avec de bonnes intentions et des actions bien pensées » répondit Rav Yaakov. « Comme vous le savez je viens aussi de Svislovitch et cette histoire est authentique ... j'étais l'autre garçon que ce brave Juif envoya à la Yeshiva de Slobodka. »

(Source Adaptation dvar Torah de Rabbi A. Leib Scheinbaum issu de commentaires Rabbanim N°511 Claude Eliahou Benichou)

« Aucune raison au monde ne devrait empêcher une personne de faire du bien aux autres. Aucune faute ou comportement inapproprié ne doit l'empêcher d'aider ceux qui sont dans le besoin à tout moment ... On ne doit mépriser personne et on doit considérer même la personne la plus humble comme extrêmement importante, et on doit aider tous ceux qui ont besoin de notre aide. »

(Le Tomer Devorah)

CHABAT MEVAREH'IM

Ce Chabat בעז"ה nous bénirons le mois de Av :

ROCH H'ODECH MÉNAH'EM AV : Vendredi 25 au soir et Samedi 26 Juillet 2025

« Ceux-là (sont) les fils de Binyamin selon leur famille, (...) : cinq et quarante mille et six cents [45 600]. »

**« Ceux-là (sont) les fils de Dan selon leur famille : (...). »
« (...) : quatre et soixante mille et quatre cents [64 400]. »
(Pin'has 26, 41-43)**

Le 'Hafets 'Haïm explique que la Torah nous dévoile ici que rien ne peut aller contre la volonté Divine. Parmi les garçons de Yaakov, Binyamin avait dix fils (Béréchit 46, 21), alors que Dan n'en avait qu'un, 'Houchim Ben Dan qui de surcroît était sourd (Guemara Sota 13a). Et malgré tout, la tribu de Dan fut plus nombreuse que celle de Binyamin et la deuxième plus grande que toutes les autres (celle de Yehouda fut la plus nombreuse). Et le 'Hafets 'Haïm de conclure que celui qu'Hachem désire faire réussir y parviendra davantage avec un seul fils que celui qui en a dix. »

Nul ne devra jamais s'enorgueillir de ce qu'il possède car la réussite ne lui appartient. Elle n'émane pas de son intelligence, ni de son discernement ou de son empressement. Mais, tout ce qu'une personne obtient n'est que le fruit de la volonté d'Hachem et est guidé par une intention supérieure. Si Hachem le désire, même lorsqu'il semble clair "qu'il n'y a aucune chance", tout peut encore changer favorablement. Et il en est de même au sujet de la subsistance : l'homme riche ne l'est pas devenu grâce à son intelligence, et il se peut même qu'un certain handicap soit précisément la cause de sa richesse. De même, ce n'est pas par manque de chance, d'intelligence ou par cause de paresse qu'une personne n'est pas nantie. Il se pourrait au contraire que ce soient précisément ses qualités qui sont la cause de sa situation. Et puisque "tout provient d'Hachem", que l'homme ne s'enorgueillisse pas de ses réussites, ni ne se décourage de ses échecs. Car le Saint-Béni-Soit-Il peut hisser ceux qui sont en bas jusqu'aux cimes les plus hautes, en une fois et en un instant !

Rabbi Avraham Moché Fekhter est une figure connue de l'enseignement de la Torah dans la ville d'Elad, et il occupe également la fonction de Roch Collé. A ses débuts, lorsqu'il commença à voyager à l'étranger pour récolter des fonds pour ses institutions, il ne parlait quasiment pas le Yiddish, et encore moins l'anglais. L'ignorance de la langue du pays étant à priori particulièrement défavorable à un collecteur de fonds, il se faisait accompagner par un adjoint de confiance qui traduisait si besoin la conversation. Une fois, lors d'un de ces voyages chez un homme richissime, après avoir entendu la description des entreprises du Rav, le donateur déclara en Yiddish : « Je fais un don de 'Zwintz' dollars (1000 dollars). » Pensant que 'Zwintz' signifiait "cent", Rav Avraham dit sans attendre à son adjoint de répondre que cette somme était insuffisante pour un tel donateur. Le donateur répliqua par "Zwei Zwintz dollars" (2000 dollars) ce à quoi le Rav fit aussitôt répondre que cela restait décevant. Et il en fut ainsi jusqu'à ce que le mécène s'engage pour "Finf Zwintz dollars" (5000 dollars) et que Rav Avraham, lassé, cesse d'argumenter. Puis, tous prirent congé en se bénissant respectivement.

Une fois dehors, le Rav exprima sa déconvenue : cinq cents dollars était vraiment trop peu pour un Collé de cette taille !

- « Vous vous trompez », lui dit son aide, « regardez bien le chèque que le donateur vous a remis. » Rav Avraham sortit le chèque et y découvrit la coquette somme de 5000 dollars. Il comprit sa méprise commise dès le début de l'entrevue, et combien celle-ci lui avait été bénéfique. Car s'il avait correctement compris, jamais il ne se serait entêté à demander davantage que les 1000 dollars promis initialement ! Ce fut précisément sa méconnaissance, cet 'handicap' qui quintupla la somme reçue ! (Source adaptation Au Puits de La Paracha Rabbi Elimelekh Biderman Chlita)

« Il parlait à Hachem comme on parle à un ami, s'adressant souvent à Lui en yiddish.

Je l'ai également entendu dire : "Maître du monde, Tu as écouté mes prières tant de fois ; s'il te plaît, accepte mes supplications aujourd'hui aussi !" »

(Rabbi Mendel Zaks à propos de son beau-père le 'Hafets 'Haïm)

Règles de Roch H'odech Av jusqu'au 10 Av (lundi 4 Août 2025):

Même si quelques règles de deuil sont déjà en vigueur pendant la période des 3 semaines entre le 17 Tamouz et le 9 Av, dès le début du mois de Av (et cela, jusqu'au 10 Av), des règles supplémentaires entrent en vigueur, puisque c'est le mois dans lequel est survenue la destruction des 2 Temples de Jérusalem à 2 époques différentes.

Le mois de Av s'appelle aussi « Menahem Av », depuis le retour de Babel, puisque nous espérons voir la consolation de tous les malheurs accumulés en ce mois.

Les initiales de ce mois font allusion aux deux empires qui ont détruit notre temple :

-Le aleph du mot Av fait allusion à l'empire d'Edom (אֶדוֹם), l'empire romain.

-Le beth du mot Av fait allusion à Babel (בָּבֶל).

Le mois de Av, dont le signe du zodiaque est le lion, est le cinquième mois de l'année à compter du mois de Nissan et il comporte 30 jours.

Nos maîtres enseignent (Guémara Ta'anit, 26b): « Dès l'entrée du mois de Av, nous diminuons la *Simh'a* (la joie) ». Il s'agit ici de diminuer principalement la joie liée au mariage, puisque nous avons l'usage de ne pas célébrer de mariage durant ces jours. Ils nous enseignent également qu'un juif ayant un litige avec un non-juif, doit éviter de passer en justice pendant ces jours-là, et doit s'efforcer de reporter le procès après le 10 Av, car le destin (Mazal) d'Israël ne leur est pas favorable.

Depuis Roch H'odech Av, nous diminuons toutes formes d'achats liés à une réjouissance, comme des nouveaux meubles pour un futur couple, ou bien des bijoux en or ou en argent même pour soi-même, ou autre. De même, il est interdit de peindre ou passer à la chaux les murs de la maison en ces jours-ci, et l'on s'abstiendra également de procéder à l'embellissement d'un appartement car le résultat de ces activités procure de la joie.

Tout le peuple d'Israël a la tradition de ne consommer ni viande ni vin depuis Roch H'odech Av jusqu'au 10 Av inclus, excepté Chabat. De nombreuses personnes font l'erreur de croire que selon l'usage des Séfaradim on ne s'abstient de consommer la viande et le vin qu'à partir de « la semaine dans laquelle tombe le jeûne » (« Chavoua' Ché'hal Bo »). Il faut donc attirer leur attention sur le fait qu'il n'en est rien, et que l'on s'en abstient **dès Roch 'Hodech Av**.

Pendant la semaine où tombe le jeûne (« Chavoua' Ché'hal Bo », par exemple lorsque le 9 Av tombe un mardi, la semaine débute dès le samedi-soir précédant), d'autres usages de deuil sont en vigueur, parmi lesquels l'interdiction de se laver le corps à l'eau chaude (mais il est permis de se laver à l'eau froide), ainsi que l'interdiction de laver le linge ou bien de porter du linge propre.

Cette année il n'y a pas de « Chavoua' Ché'hal Bo » car le 9 Av tombe Motsaé Chabat. Par conséquent, nous n'avons pas besoin de préparer des habits en avance, ni d'interdit de laver le linge, ni de se couper les cheveux ou de se raser la barbe...

On ne consomme pas de viande depuis Roch H'odech Av jusqu'au 10 Av, que ce soit de la viande de bétail ou de volaille. Il est également interdit de consommer un plat dans lequel on a cuit de la viande même si on a retiré le morceau de viande, car le plat reste imprégné par son goût. Il est permis de consommer du poisson.

La tradition des Séfaradim est de consommer de la viande et du vin le jour de Roch H'odech Av, mais les Achkenazim ont pour tradition de s'en abstenir.

Par contre concernant la consommation de viande et de vin le jour du 10 Av, les Séfaradim s'en abstiennent toute la journée du 10 Av, tandis que les Achkenazim en consomment après la moitié de la journée du 10 Av.

Pendant les Chabatot ayant lieu entre Roch H'odech Av et le 10 Av, nous mangeons de la viande sans aucune restriction. Il est même permis de goûter les plats de viande, la veille de Chabat, afin de vérifier s'ils sont suffisamment assaisonnés.

Un malade, même sans gravité, a le droit de consommer de la viande pendant cette période, et il en est de même pour une accouchée depuis moins de 30 jours. Une femme qui allaite, dont l'enfant est faible, et dont la privation de viande pendant cette période risque d'engendrer des conséquences négatives sur la santé de l'enfant, pourra consommer de la viande. Il en est de même pour une femme enceinte qui souffre beaucoup de sa grossesse. Mais celui qui, en bonne santé, consomme de la viande, sa faute sera trop lourde à porter et son châtement est très grave.

MARAN tranche dans le Choul'han 'Arou'h (chap.551-10) qu'il est permis de boire le vin de la Havdala durant cette période, et tel est l'usage chez les Séfaradim. Mais les Achkénazim ont l'usage de s'imposer la rigueur sur ce point, conformément à l'opinion du RAMA, et ils font donc goûter le vin à un enfant. (Source adaptation halachayomit.co.il)

« Il faut prier pour les autres comme s'il s'agissait de ses propres enfants. »
(Rabbi Moché Cordovéro, Tomer Dévorah - chap.3)

Les midots, quelle richesse !

La renommée du Maharal de Prague, Rabbi Yehouda ben Betsalel Levaï, son génie dans la Torah et ses qualités humaines exceptionnelles s'étaient déjà répandue dans le monde entier lorsqu'il arriva en âge de se marier. Son futur beau-père, un homme très riche, s'engagea à donner à sa fille, comme il était d'usage à l'époque, une dot importante. Il promit, en outre, d'entretenir le jeune couple et de subvenir à tous ses besoins, afin que le futur marié puisse se consacrer entièrement à l'étude de la Torah sans aucune préoccupation matérielle.

Malheureusement, entre les fiançailles et le mariage, la roue de la fortune tourna pour le futur beau-père qui perdit ses nombreux biens et se retrouva dans le dénuement le plus total. L'homme honnête fit part aux parents du Maharal de son impossibilité d'honorer le moindre de ses engagements, et les informa qu'ils pouvaient annuler le mariage sans aucun ressentiment de sa part. Il acceptait pleinement que le Maharal choisisse une autre jeune fille d'une famille aisée, afin de continuer à progresser dans la Torah sans manquer de rien. On demanda son avis au 'Hatane et celui-ci annonça que pour rien au monde il n'était prêt à humilier une fille vertueuse du peuple d'Israël, et qu'il n'annulait donc pas le Chidoukh : c'était cette jeune fille qui deviendrait son épouse.

Malheureusement, la pauvreté de la famille de la jeune fille empira tellement qu'elle dut vaillamment retrousser ses manches, et vendre de la boulangerie au marché pour ramener quelques sous à ses parents.

Un jour, tandis qu'elle se tenait à son étal, un cavalier surgit sur le marché et planta son épée dans un des pains. A peine l'eut-il pris en main, qu'il le dévora rapidement. La jeune vendeuse, protestant du vol manifeste qui venait d'avoir lieu, lui cria : « Comment peux-tu voler, à moi et à mes pauvres parents, la maigre pitance dont nous avons besoin pour vivre ?

- Que puis-je faire, se justifia le soldat, j'étais affamé et je n'avais rien pour payer ! »

Puis il enleva son manteau et le lui tendit comme gage pour le paiement du pain.

« Si je ne suis pas revenu te payer d'ici trois jours, il est à toi ! » lui dit-il, puis il s'en alla.

Le manteau du cavalier était certes usé et déchiré, mais la jeune fille remarqua la lourdeur de son poids, l'examina et y trouva dans la doublure des pièces d'or et des pierres précieuses, suffisamment pour rétablir la situation financière de son père, payer toute la dot ainsi que le reste des engagements pris envers le 'Hatane au moment des fiançailles. Trois jours s'écoulèrent sans nouvelles du cavalier et l'on fit savoir Maharal que le moment des noces était arrivé...

Pour n'avoir pas humilié son prochain, le Maharal mérita à la fois la sagesse et la richesse !

(Source Adaptation Au Puits de La Paracha, Rabbi Elimelekh Biderman Chlita)

CHABAT CHALOM ET BON MOIS DE 'MENAH'EM AV' À VOUS AINSI QU'À TOUTE VOTRE FAMILLE !

DÉDIÉ À LA GUÉRISON TOTALE DE :

(*"C'est Chabat, on ne peut pas crier ; la guérison est proche", שבת היא מלזעוק ורפואה קרובה לבא*)

L'enfant Aharon ben Esther, David ben Adeline, Mordéh'aï ben H'aya Sarah, Yonathan H'aïm ben Dévorah, Yossef Itsh'ak ben Esther Sarah, Moché ben Simh'a, Méir ben Tikva, Nissim ben Fanny, Tséma'h ben Sarah, Gérard Yéhochoua ben Éma, Arel ben H'anna, David Salmone ben Rah'el, Mochè ben Ida Assous, H'aïm Menah'em ben H'anna, Avraham ben Yaakov Funaro, H'aïm ben Éla, Itsrak ben Chamouh'a, Guilam ben Karine Koh'ava, David ben Brigitte, Yonathan ben Deborah, Daniel Rah'amime ben Nelly Kamouna, Haïm

Baruch Ben Toska Tova, Mâoz ben Varda Dévorah, Nir Goutman ben Myriam, Ômer ben Tali, Hillel Chimône H'aî Abitbol Ben Monique Simh'a, Daniel Ychaya Ménaché ben Feigel, Moché ben Ida Rah'el, inon Chalom ben Sarah, David itshak ben Valérie Naomie, Yoram H'aîm ben Claire Clara, Aviad ben Noa, Avichaï ben Edna, Noam ben Adi, Patrick Fredj Ben Sarah, Acher Messaoud ben Myriam Marie, Yona ben Simh'a, Réphaël Eliahou ben Myriam, Ofék ben H'ani, Avi'haï ben Meirav, Ohad ben H'ava, Yossef ben Marie-France, Itamar ben Méital, Victor Houani H'aîm ben Julie, Israel Tsion Ben Haya Myriam, Albert Bernard Avraham ben Julie Kamouna, Samy Azar ben Éma Laïla, Eric Tsion Israël ben Rah'el, Yaniv Moché ben Evelyne Naïna H'ava, Mario ben Maria, Laurence Dvorah bat Rina, Ella Myriam bat Naomie Simha, Rouhama bat Élise Louise, Lara Dalya Margot Méssaouda bat Gina Zara Diane, Josiane Léa bat Fortuné Méssaouda, Sarah Mazal-Tov bat Ruth Haya, Shirel Fleurette bat Nathalie Sarah, Batia H'aya bat Kalima, Annie Rose bat Colette Fanny, Noa Léa bat Lara Dalya Margot Méssaouda, Esther bat Guénouna, Naomie esther bat ilana H'anna, Simh'a bat Rivka, Sarah Simh'a bat Séverine Léa, Johanna Rah'el bat Annie Suzie Sultana, Liza bat Sarah Fortunée, Julie Yéhoudit bat Sarah, Andrée Esther Tita bat Emma, Hadassa bat Esther, Narkis bat Dalya, Fleurette H'aya Simh'a bat Fortuné Méssaouda, Chantal Fortunée Mazal bat Allegrine Meikha, Sarah Fortunatée bat H'aya, Khemaïssa Bat Reine, Talya bat Yael, l'enfant Noya Haya bat Maayane Myriam Morgan, et tous les malades et blessés parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : אמן!

Pour la libération des prisonniers, la protection du Âm Israël et la venue de Machia'h dans la miséricorde aujourd'hui et de nos jours : אמן!

Léavdil, dédié à l'élévation de l'âme de: Israel Tsion ben Haya Myriam (26 Tamouz 5784), Victor ben Jeanne (26 Elloul 5784), Franck Albert Avraham Ben Reine Malka Joha (17 Kislev 5785), Nathalie Kamra bat Saada (24 Kislev 5785), H'aya Mouchka bat Myriam (13 Tevet 5785), Pinhas Georges Yossef ben Rah'el (20 Tevet 5785), Yaakov ben Fortunée (11 Tevet 5785), Rabbi Efraïm ben Louna (10 Chevat 5785), Yair Moché ben Vered véyonathan (20 Tevet 5785), Alain H'aîm Ben Eliane Fortunée (25 Chevat 5785), Gisèle Esther Touitou bat Joséphine Freh'a (2 Adar 5785), Lucien Nessim ben Georgette (7 Adar 5785), Itsh'ak ben Margalit (16 Adar 5785), Julien Yossef ben Myriam (16 Adar 5785), H'anna bat Zvia (18 Adar 5785), Yossef ben Esther (22 Adar 5785), Moché ben Simh'a (4 Tamouz 5785), Méïr Chimône ben Avigaïl (12 Tamouz 5785), Liliane Esther Bat Irène Tayta (15 Tamouz 5785) et tous les disparus parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : אמן!